

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/041 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ET DE MODALITES DE CONCERTATION DANS LA PHASE SCHEMA D'AMENAGEMENT TERRITORIAL DU PADDUC

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-quatre avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme FRANCESCHI Valérie
Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. CHAUBON Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

FRANCISCI Marcel, RUGGERI Nathalie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,

VU la délibération n° 12/132 AC du 26 juillet 2012 portant définition d'un modèle de développement pour la Corse, arrêtant les grandes orientations et la stratégie d'élaboration du PADDUC,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

CONSIDERANT les spécificités inhérentes à l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire (phase III du PADDUC),

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'adaptation des modalités d'association des personnes publiques, mentionnées à l'article L. 4424-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élaboration du PADDUC, dans sa Phase III, afférente au Schéma d'Aménagement du Territoire.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 avril 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Gouvernance et concertation de la phase schéma d'aménagement territorial du PADDUC

Compte tenu des délais contraints pour l'élaboration du PADDUC, et des spécificités inhérentes à la phase de transcription cartographique du Plan, il est proposé, à partir du bilan en matière de concertation et de consultation, telles que définies par la délibération relative au modèle de développement de juillet 2012 et conformément à ce qu'a validé le comité stratégique PADDUC, d'envisager une gouvernance spécifique pour la phase SAT.

L'article L. 4424-13 du CGCT mentionne que sont associés à l'élaboration du plan le représentant de l'Etat, les départements, les communes ou leurs groupements à fiscalité propre, ainsi que les établissements publics mentionnés à l'article L. 122-4 du Code de l'Urbanisme, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et le centre régional de la propriété forestière.

Des organisations professionnelles peuvent également être associées, dans les mêmes conditions, à son élaboration. L'Assemblée de Corse peut décider de consulter toute autre organisation sur le projet.

Le présent rapport s'attache donc, à partir du bilan de la concertation et de la consultation actées dans la délibération de juillet 2012, à proposer une adaptation de la gouvernance au regard des spécificités du SAT.

I. BILAN DE LA CONCERTATION ET DES CONSULTATIONS

A - La préparation du débat d'orientations à l'Assemblée de Corse (juillet 2012)

Pour arriver à la délibération sur le modèle de développement pour la Corse votée en juillet 2012 par les élus de l'Assemblée, un certain nombre de travaux préparatoires ont été réalisés par l'Agence :

- Document méthodologique de travail et de cadre réalisé avec le Conseil Exécutif
- Grilles d'interpellation aux services de la CTC et aux agences et offices
- Réunions de travail avec les services et agences
- Mobilisation du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse
- Méthodologie de travail validée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse
- Séminaires de travail avec le Conseil Exécutif
- Consultation citoyenne : réalisation et envoi de questionnaires grand public (réception de 3 000 réponses), de questionnaires aux maires, aux conseillers généraux et aux associations
- Réalisation d'un sondage d'opinion sur les attentes de la population en ce qui concerne le modèle de développement : réalisation de la consultation et exploitation des données

- Organisation de commissions plénières de l'Assemblée avec interventions de personnalités, M. PLA, Adjoint au maire de Toulouse, sur le thème de l'économie sociale et solidaire et la création d'une monnaie locale, M. Grandazzi, sociologue, enseignant et universitaire, intervenant sur la transition écologique, M. Guidoni, économiste sur le modèle économique corse : équilibres, déséquilibres et enjeux.

L'Agence d'Urbanisme (A.A.U.C.) a ensuite rédigé l'ensemble des documents nécessaires à la tenue du débat et notamment le rapport du Conseil Exécutif sur le modèle de développement, servant de base au débat d'orientation qui s'est tenu le 26 juillet 2012. Rapport voté à une large majorité sans voix contre.

Dans un premier temps il a été décidé de constituer un comité stratégique (délibération n° 12/182 AC) chargé d'assurer le suivi permanent des travaux, sous le pilotage de la Conseillère Exécutive. Le 1^{er} comité s'est réuni le 16 novembre 2012 et a validé la méthodologie proposée.

Calendrier et modalités de mise en œuvre des phases préparatoires au débat d'orientation de juillet 2012

Le calendrier ci-après tient compte des principes de concertation et de co-construction

DATES	ÉTAPE METHODOLOGIQUE ET CONTENU
De mars à mi-avril 2012 Participation des services, agences et offices de la CTC	Afin de cadrer et de préparer au mieux le débat prévu lors du Séminaire du CE, envoi aux directions de la CTC, des Offices et Agences, une grille d'interpellation (les 8 ou 10 grandes questions à aborder dans le cadre d'un modèle de développement). Envoi de la grille d'interpellation
	Réunion de concertation autour des premiers retours du document « Grille d'interpellation » - Services/Offices/Agences de la CTC
	Réunion Services/Offices/Agence de la CTC Réunion visant d'une part, à fixer définitivement les contours des notes de présentation des services qui servaient de supports à la présentation des conseillers exécutifs et d'autre part, à organiser la première partie du séminaire du Conseil Exécutif (Temps de parole, thème et sujets traités...).

De fin mars à fin avril	<p>. Consultation citoyenne (lancement et exploitation des résultats)</p> <p>. Mobilisation du conseil économique, social et culturel, pour production d'un rapport sur le thème : « quel modèle de développement pour la Corse au regard de ses réalités sociales, culturelles et économiques ? »</p>
Mi avril	Envoi d'un courrier, à chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse. Objectif : obtenir la contribution écrite de chaque groupe au débat d'orientation.
Mai 2012	<p style="text-align: center;">SEMINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF</p> <p><u>Finalité</u> - Préparer la contribution du Conseil Exécutif au débat d'orientation sur le PADDUC.</p> <p><u>Objectifs</u> - Débattre du contenu de ce que pourrait être un « modèle de développement » pour le territoire Corse.</p> <p><u>Méthode</u> - Préparation au débat par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une approche de la notion de « modèle de développement ». • Des visions croisées de la situation du territoire Corse aujourd'hui et des principaux enjeux qui le touchent <p>Débat et affichage des positionnements stratégiques des élus. Les Offices et Agences ont été mobilisés à cette occasion pour restituer leur travail issu de la grille d'interpellation</p>
Mai 2012	<p style="text-align: center;">COMMISSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE - Les contributions</p> <p>L'objectif était double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et débat de la contribution de l'exécutif, • Entendre chaque groupe, exprimer sur la base de l'interpellation qui lui a été envoyée, sa vision et ses objectifs prioritaires en matière d'élaboration d'un modèle de développement pour la Corse. <p>Le débat a été également enrichi par la participation de grands témoins (économistes, sociologues...).</p>
Mai 2012	<p style="text-align: center;">CONSEIL EXECUTIF - Le rapport</p> <p>Validation du rapport du Conseil Exécutif servant de base au débat d'orientations politiques de l'Assemblée de Corse.</p> <p>Le rapport intègre deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La question du modèle de développement. • La proposition méthodologique de déroulement de la démarche du PADDUC.

--	--

Jun 2012	<p>COMMISSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</p> <p>Présentation du Rapport du Conseil Exécutif et débat</p>
Juillet 2012	<p>SESSION DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</p> <p>Débat d'orientations politiques autour du PADDUC Quel modèle de développement pour la Corse ? Quelle méthodologie à mettre en œuvre pour l'élaboration du PADDUC ?</p>

B - La phase PADD (jusqu'au vote de janvier 2014)

Tout d'abord, il convient de rappeler que la stratégie d'élaboration votée par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2012 a été déclinée dans une méthodologie précise, validée par le comité stratégique PADDUC en novembre 2012.

1- Gouvernance du PADDUC

Les différents niveaux :

1.1 Un niveau régional comprenant :

1.1.1 - Un comité stratégique « PADDUC »

Présidé par Maria Guidicelli et composé de 8 conseillers territoriaux titulaires et de leurs suppléants. Le comité assure le pilotage des travaux du PADDUC. Il est l'interlocuteur du groupe technique et préside les travaux en commission et ateliers.

Ce comité s'est réuni à deux reprises.

1.1.2 - Un groupe technique

Dirigé par le Directeur de l'A.A.U.C, chef de projet PADDUC, il est composé de l'équipe de l'Agence d'urbanisme et d'un représentant de chaque office et/ou agence de la collectivité ainsi que d'un représentant de chaque service concerné de la collectivité. Les Directeurs d'Offices et Agences et le DGS de la CTC ont désigné les membres référents - PADDUC aux fins de constitution de ce groupe technique (environ 15 personnes). Plusieurs réunions du groupe technique ont été organisées.

1.1.3 - Une série de groupes de travail internes à la Collectivité.

Rassemblant élus, techniciens, experts en fonction des besoins, ces ateliers, sur le modèle mis en œuvre lors des Assises du Foncier et du Logement, auraient la particularité de ne pas être thématiques, mais transversaux autour des valeurs retenues pour le modèle de développement. A titre d'illustration, ces ateliers travailleraient sur des problématiques totalement transversales telles que: la diminution des facteurs de dépendance économique de l'île, les politiques publiques de développement d'une équité sociale sur le territoire, ou encore les politiques de rééquilibrage territorial.

1.1.4- L'animation, en partenariat avec le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, d'un Conseil de Développement,

Rassemblant les forces vives de la société insulaire, et destiné à investiguer les mêmes problématiques transversales en enrichissant le débat à partir des visions de la société civile insulaire.

L'agence d'urbanisme a sollicité le CESSC pour qu'un travail de prospective puisse être engagé. Plusieurs séminaires ont été organisés, auxquels l'AAUC a participé, après une journée d'information à l'attention des membres du CESC sur les attendus et la méthodologie PADDUC :

- séminaire environnement avec remise d'un rapport sur réchauffement climatique
- séminaire Economie Sociale et Solidaire
- séminaire Culture, identité et patrimoine

A également été remis un rapport spécifique sur l'agriculture Corse 2010-2030.

1.1.5 - Groupes techniques avec les services de l'Etat

Regroupant l'Etat, les services de la CTC et les agences et offices concernés, 8 réunions de travail ont été organisées fin juillet et début septembre 2013 sur les thèmes suivants :

- . littoral et zones côtières
- . protection et mise en valeur espaces terrestres
- . agriculture
- . urbanisation et structuration du territoire
- . infrastructures, réseaux de communication et grands équipements
- . précarité et action sociale et sanitaire
- . emploi, formation et développement économique
- . culture et sport

L'Assemblée de Corse a été et sera mobilisée, en tout à trois reprises, durant l'élaboration du PADDUC :

- sur le modèle de développement (étape obligatoire, juillet 2012)
- sur la partie PADD (janvier 2014).
- à l'issue de la partie « schéma d'aménagement du territoire ».

1.2 Un niveau local comprenant :

C'est le deuxième point d'ancrage de la nouvelle gouvernance, sur laquelle s'appuie le PADDUC. La méthode consistait à s'appuyer sur les 9 grands ensembles identifiés par la CTC pour sa politique de territorialisation. Le Conseil Exécutif a proposé l'organisation de groupes référents locaux, un par territoire. Regroupant élus des territoires et société civile, ces groupes étaient animés par le comité de suivi du PADDUC (élus régionaux et équipe technique).

Leur objet était :

- à partir des orientations stratégiques régionales, de proposer les modes de mise en œuvre sur le territoire, de ces axes.
- de mettre en évidence, les éventuelles difficultés de prise en compte de ces grandes orientations au niveau local.
- de faire remonter des propositions issues du local et semblant pouvoir enrichir la réflexion régionale.

Cette réflexion locale a finalement été menée, pour des raisons pratiques et logistiques, en parallèle des ateliers décentralisés (sur 5 territoires) décrits au chapitre 1.2.2.

1.2.1- Des ateliers transversaux

Ils se sont déroulés de mars 2013 à juillet 2013 à raison d'une journée par problématique (5), avec des sous-ateliers, 3 à 4. Ces 5 ateliers ont rassemblé chacun, 80 participants en moyenne, acteurs des différentes filières concernées. Ces ateliers ont tenté de construire des réponses aux 5 problématiques transversales qui structurent l'élaboration du PADDUC.

1° - Limiter les facteurs de dépendance du territoire insulaire

2° - Gérer durablement les ressources naturelles locales.

3° - Mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement.

4° - Améliorer les conditions de vie des populations résidentes (solidarités sociales et territoriales).

5° - Encourager l'initiative privée, les activités productives et développer l'emploi, mobiliser et former les ressources humaines du territoire au service du projet de développement.

1.2.2- Des ateliers décentralisés :

L'objectif est d'ouvrir la réflexion du PADDUC sur les projets des territoires afin de chercher des synergies entre la démarche stratégique régionale que constitue le PADDUC et les projets de développement que peuvent avoir les territoires. Ces ateliers rassemblent les élus locaux et les forces vives des territoires.

Ce sont **5 ateliers décentralisés** qui se sont réunis de fin juin 2013 à juillet 2013, sur une séquence d'une journée séminaire, à Evisa pour la région ouest corse grand Ajaccio, à Pigna pour la Balagne, à Zonza pour le grand sud, à Miomo pour le Cap Corse et le grand Bastia, à Moriani pour la plaine orientale. Ces ateliers ont permis de faire un point sur l'état d'avancement du PADDUC et d'entendre les territoires sur leurs projets de développement.

Bien que la délibération n° 12/132 AC du 26 juillet 2012 ait prévu la possibilité que ces ateliers puissent se dérouler en plusieurs étapes ou séquences, le déroulement des échanges a permis de condenser les travaux de chaque atelier sur une seule séance à chaque fois.

1.2.3- Conférences avec les maires, conseillers généraux et élus des deux communautés d'agglomérations:

L'objectif commun de ces conférences était d'enrichir les approches à partir de l'expérience des élus locaux et de leurs propres préoccupations exprimées à partir des situations communales qu'ils gèrent au quotidien.

En juin et juillet 2013 ont été organisées 6 réunions de travail avec les élus des deux conseils généraux Haute-Corse et Corse-du-Sud, les deux associations de maires et les deux communautés d'agglomération.

Ont été organisées également des réunions de travail avec les deux conseils généraux sur la problématique des transports et plus spécifiquement du SRIT et les deux communes d'Ajaccio et de Bastia sur les problématiques sociales et de logement.

1.2.4- Ateliers loi littoral et formes urbaines et ateliers loi montagne :

Suite au livre blanc des Assises du littoral, le groupe de travail constitué a continué à se réunir à plusieurs reprises pour préciser les concepts de la loi Littoral en fonction des spécificités géographiques locales. Ce travail a débouché sur le livret littoral du PADD.

De même, il a été constitué un groupe de travail montagne, composé d'élus, techniciens et de représentants de la société civile, qui s'est réuni à 4 reprises. Ce groupe de travail a débouché sur le plan montagne qui fixe les orientations en matière de développement, d'aménagement et de protection de la montagne.

2- Expression des citoyens

Mise en place d'une série de dialogues directs avec la société insulaire. La première étape de ce dialogue est constituée par le grand questionnaire et le sondage d'opinion qui ont été lancés, en amont de la réunion du 26 juillet (cf. A), afin de nourrir la réflexion des élus sur le modèle de développement, à partir d'une synthèse des préoccupations et points de sensibilité précis exprimés par la société corse elle-même.

Communication et échanges avec la société corse :

5 émissions radio sur l'avancement du PADD

Information sur l'avancement de la démarche sur le site internet de la CTC.

II. LES PROPOSITIONS D'ADAPTATION POUR UNE GOUVERNANCE SPECIFIQUE DU SAT

La phase d'élaboration du schéma d'aménagement du territoire (phase III du PADDUC) se caractérise :

- Par la transcription concrète des concepts et propositions contenus dans le PADD, sous l'angle de présentations thématiques spécifiques ou encore de chapitres individualisés (par exemple : Schéma Régional des services et Infrastructures de Transport, Schéma de Mise en Valeur de la Mer et délimitation des espaces proches du rivage, etc)
- Par la représentation spatiale, sur la totalité du territoire insulaire et à des échelles adaptées, des espaces remarquables et caractéristiques ou des espaces stratégiques (à vocation agricole, économique et urbaine, etc), dont la délimitation aura une incidence sur le contenu des documents locaux d'urbanisme.

Les spécificités inhérentes à cette phase de l'élaboration du PADDUC appellent une méthode appropriée d'association des personnes publiques mentionnées à l'article L. 4424-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, en complément des démarches et actions déjà mises en œuvre comme rappelé au I « Bilan de la concertation et des consultations », en application de la délibération n° 12/132 AC du 26 juillet 2012.

Sont donc proposées, pour l'association des personnes publiques (mentionnées à l'article L. 4424-13 du CGCT) à l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire (SAT), les modalités suivantes, qui tiennent compte des compétences sectorielles ou générales de ces différentes institutions :

- Concernant les deux départements (Haute-Corse et Corse-du-Sud) : invitation et participation de représentants des deux conseils Généraux aux comités de pilotage des travaux d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), du Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT), des documents relatifs aux espaces remarquables et caractéristiques du patrimoine naturel ou culturel du littoral (ERC), au schéma des équipements culturels structurants, et au schéma de développement touristique ;
- Concernant les Chambres d'Agriculture : invitation et participation de représentants des chambres d'agriculture aux comités de pilotage des travaux relatifs au SRCE, aux ERC, aux espaces agricoles stratégiques, pastoraux, forestiers et naturels
- Concernant les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers : invitation et participation de représentants de ces structures aux comités de pilotage des travaux relatifs au SMVM, et au schéma de développement touristique et, pour les chambres de commerce et d'industrie, au comité de concertation du SRIT ;

- Concernant le centre régional de la propriété forestière : invitation et participation de représentants du CRPF au comité de pilotage du SRCE et au comité de pilotage des travaux relatifs aux espaces agricoles, pastoraux, naturels et forestiers ;
- Concernant le représentant de l'Etat : invitation et participation à l'ensemble des comités de pilotage des travaux relatifs aux différentes composantes du SAT ;
- Concernant les représentants des deux associations des maires : invitation et participation à l'ensemble des comités de pilotage des travaux relatifs aux différentes composantes du SAT.

Enfin, en ce qui concerne l'ensemble des communes de Corse, il est proposé une association à l'élaboration du SAT par la voie :

- D'un courrier adressé aux maires, aux associations des maires des deux départements et au Syndicat Mixte du Pays de Balagne, présentant les principes et le contenu attendu du SAT, la méthode d'élaboration mise en œuvre, et sollicitant de leur part, sous la forme d'un questionnaire, la transmission de tous éléments ou informations susceptibles d'alimenter les groupes de travail chargés de l'élaboration des différents documents constitutifs du SAT
- De deux séminaires départementaux de synthèse et restitution des contributions adressées par les communes et le Syndicat Mixte du Pays de Balagne (séminaires co-présidés par l'AAUC et l'association des maires du département), au cours desquels seront précisées et expliquées les suites données à ces contributions dans le cadre du PADDUC.